

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 04 Avril 2013

Sur convocation en date du 25 mars 2013 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 04 avril 2013 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M^{me} PROTAT, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. DEFAUX.

Absente : M^{elle} CORDIER.

Pouvoir : de M. DEFAUX à M. AUTREAU.

Secrétaire de séance : M^{me} PROTAT.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

M. Philippe HEMBISE donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 Février 2013, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

⊗ Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de la MJC,

Par délibération en date du 09 février 2012, le Conseil Municipal a donné son accord sur le programme de travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la salle communale Pierre et Marcelle DAVESNE.

Le montant global de l'opération, estimé par l'architecte Jacky DELETAIN, était de 166 470 € H.T. Ce montant n'a pas été modifié.

Ces travaux ont été divisés en 9 lots et un dossier de consultations des entreprises a été rédigé par l'architecte. Il s'agit désormais de lancer la procédure de consultation des entreprises pour l'attribution des lots du marché de travaux qui s'effectueront cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises,
- DECIDE de procéder à la mise en concurrence des entreprises.
- AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires
- APPROUVER l'inscription des dépenses nécessaires aux travaux sur le Budget Primitif 2013.

⊗ Taux de promotion pour les avancements de grade

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 mars 2013,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES D'ACCES	TAUX (en %)
Adjoint technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

⊗ Création de postes pour avancement de grade

Vu les avis favorables des Commissions Paritaires de mars 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de :

- Créer un emploi permanent de **rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet** faisant fonction de secrétaire de mairie à compter du **1^{er} mai 2013**, qui sera occupé par M^{me} BRIER Angélique
- Créer un emploi permanent d'**adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet** à compter du **1^{er} mai 2013**, qui sera occupé par M. DUPONT Francis.

⊗ Subventions aux associations pour 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2013 :

<i>Associations</i>	<i>2013</i>
SOS ROMILLY CHIENS	1 146 €
A.F.M.	100 €
C.F.A. Aube	315 €
Comité du Personnel Communal	2 571 €
Coop. Scolaire de Sauvage - École Maternelle	1 400 €
Coopérative Scolaire - École Élémentaire	2 250 €
F C MORGENDOIS - ASSJS	1 600 €
F.N.A.C.A.	50 €
La Prévention Routière	50 €
Les amis de nos églises	50 €
M. C. C. A.	160 € + 1000 € exceptionnel
Mondement 1914	50 €
Racing Club de St-André	600 €
Secours Populaire Français	200 €
Sté de Chasse de Sauvage	100 €
Sté de Chasse de St Just	100 €
Collège d'Anglure – voyage scolaire	275 €
L'espoir canin	160 € + 500 € exceptionnel
Maison Famille rurale Semur en Auxois	63 €

⊙ Compte administratif 2012 du budget général

Monsieur AUTREAU, Maire, quitte la salle pour le vote. M. PLUOT, 1^{er} Adjoint préside la séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE de donner acte de la présentation faite du compte :

Compte Administratif COMMUNE		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2012	736 881,05 €	1 097 909,03 €	+ 361 027,98 €
	Résultats antérieurs		766 922,51 €	+ 766 922,51 €
	Résultat à affecter			1 127 950,49 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2012	901 926,91 €	414 205,79 €	- 487 721,12 €
	Solde antérieur		340 700,78 €	+ 340 700,78 €
	Résultat à reporter dépenses Investissm			- 147 020,34 €
Restes à réaliser au 31.12.2012	Investissement	410 676,00 €	10 500,00 €	- 400 176,00 €
Résultats cumulés		2 049 483,96 €	2 630 238,11 €	+ 580 754,15 €

Compte approuvé à l'unanimité

⊙ Comptes de gestion 2012

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe du lotissement, dressés pour l'exercice 2012, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Comptes approuvés à l'unanimité

⊗ Affectation des résultats sur le budget primitif 2013

Le Conseil Municipal constate **un excédent de fonctionnement** du compte administratif 2012, d'un montant de 1 127 950,49 €.

La section d'investissement fait apparaître besoin de financement s'élevant à 547 196,34 € au total.

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2013, l'excédent comme suit:

- Affectation en réserves financement de la section d'investissement : 547 196,34 €
- report en recettes de fonctionnement : 580 754,15 €

⊗ Vote des taux des taxes locales et du budget primitif 2013

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des 4 taxes locales afin de ne pas augmenter les charges qui pèsent sur le contribuable. Les taux communaux sont identiques depuis plusieurs années, cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenté au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'État.

- **Taxe d'habitation : 9,60 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 12,85 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 12,78 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 10,14 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2013 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 338 585,32 €.

Section d'Investissement : 1 708 309,34 € (restes à réaliser inclus).

⊗ Compte administratif et budget primitif pour le budget annexe du lotissement

Cpte Admin - Budget Annexe lotissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2012	320 495,77 €	320 495,77 €	0 €
	Résultat à affecter			0 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2012	320 495,77 €	320 495,77 €	0 €
Restes à réaliser au 31.12.2012	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés		640 991,54 €	640 991,54 €	0 €

Compte approuvé à l'unanimité

Le budget primitif 2013 pour le lotissement est adopté à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 344 613,00 €. Une avance remboursable du budget principal de la commune sera faite au budget du lotissement.

⊗ Choix de nom de rues

Il s'agit aujourd'hui de donner une dénomination à la nouvelle rue créée à l'occasion de la viabilisation des parcelles du lotissement des Petits Prés à St Just. Une dénomination pourrait également être donnée à la place située devant la Mairie.

D'autre part, M. le Maire informe de la demande de la FNACA de baptiser une place ou une rue au nom du « 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE :

- que la nouvelle voie créée dans le lotissement prendra le nom de : « **Rue du 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie** »

- que les maisons seront numérotées selon les modalités suivantes : le côté pair sera à droite et le côté impair à gauche avec comme point de départ l'Allée Henri Martin, vers le cimetière.

- que la place publique devant la mairie prendra le nom de : « **Place Maurice Mestre** »

Un crédit est inscrit au budget communal pour les frais de fourniture des poteaux et plaques indicatives.

⊗ Modalités de location des salles communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle communale du stade est louée aux particuliers au tarif de 70 € le week-end et la salle de la MJC au tarif de 150 € le week-end. Ces salles sont prêtées à titre gracieux aux associations, sans limitation.

Or il s'avère aujourd'hui que des associations bloquent de nombreux week-end, ce qui empêche l'accès à la réservation pour les particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de limiter chaque association à **3 réservations gratuites par année civile au total**, sur l'ensemble des deux salles ouvertes à la location (salle de la MJC et salle du centre aéré au stade).

- à partir de la 4^{ème} réservation, l'association devra donc régler le montant intégral de location fixé par délibération intitulée « Tarif communaux » en vigueur.

- l'occupation des salles par l'association « MJC » dans le cadre de ses activités n'est pas remise en cause par cette mesure.

- la salle de la Mairie Annexe pourra être mise à disposition des associations pour la tenue de réunions administratives uniquement.

Cette décision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée. Ces dispositions pourront être modifiées par nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Un courrier informant de cette nouvelle organisation sera adressé à chaque Président d'association, afin d'une bonne prise en considération et de la régularisation de certaines situations.

⊗ Informations

L'enduisages superficiels des voies communales suivantes est prévu pour l'année 2013 :

Rue Emile Zola, Rue Pierre Loti, Chemin des Maisons Neuves, Chemin du Carlat.

Lotissement : les travaux sont en phase d'achèvement. Il reste le bassin d'infiltration à creuser ainsi que le goudronnage de la rue.

⊗ Questions diverses

M. TONIUTTI : demande des informations concernant le fonctionnement de la carrière de Saron-sur-Aube.

M. AUTREAU informe que les matériaux extraits sur la carrière vont être amenés par camion sur la plateforme de traitement située au lieu-dit La Baleine via le chemin d'exploitation dit Saron à St Just appartenant à l'Association foncière de St Just-Sauvage. La commune n'a pas connaissance des conditions de l'entente entre l'entreprise MERAT et l'Association Foncière.

M. VIDET : informe que le Centre de Loisirs se déroulera du 08 juillet au 02 août 2013. Le recrutement de l'ensemble du personnel a déjà eu lieu. La fixation des tarifs sera décidée lors du prochain conseil d'Administration du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 h 10.

Vu, la secrétaire de Séance
Sandrine PROTAT

Vu, le Maire
James AUTREAU.